



**HAL**  
open science

## En bref - Numéro 4 - 2000

- [.]revue Forestière Française, Rédaction

### ► To cite this version:

- [.]revue Forestière Française, Rédaction. En bref - Numéro 4 - 2000. 2000, pp.374-380. <10.4267/2042/5371>. <hal-03534886>

**HAL Id: hal-03534886**

**<https://hal.science/hal-03534886v1>**

Submitted on 19 Jan 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

## EN BREF... EN BREF... EN BREF...

### ► 3<sup>e</sup> Congrès international Bois et Forêt à Dijon

APROVALBOIS Bourgogne organise, les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2000, son troisième congrès international Bois et Forêt, au Palais des Congrès de Dijon (Côte-d'Or).

Le thème retenu pour ce congrès est "Écocertification. Pour qui ? Pour quoi ?".

Pour toute information et inscription, s'adresser à : APROVALBOIS-Bourgogne — Conseil régional de Bourgogne — BP 1602 — F-21035 DIJON CEDEX. Tél. 03.80.44.33.78. Télécopie 03.80.44.35.40. Mél. : a.rochot@aprovalbois.com. Site : <http://www.aprovalbois.com>

### ► Colloque "Enseignements à tirer des tempêtes de fin décembre 1999"

Les associations amies de la forêt française (Association française des Eaux et Forêts, Forêt méditerranéenne, Groupe d'Histoire des Forêts françaises, Institut européen de Développement durable, Silva Arbres Forêts et Sociétés, Société forestière de Franche-Comté) organisent un colloque "Enseignements à tirer des tempêtes de fin décembre 1999".

Ce colloque aura lieu du 7 au 9 décembre 2000 à Fontainebleau (Seine-et-Marne). Les thèmes abordés seront "Les tempêtes et leurs conséquences" et "Gestion de l'après tempête". Une journée sera consacrée aux visites sur le terrain, en forêt domaniale de Fontainebleau, en forêt régionale de Bréviande et en forêt privée. Un exposé et une table ronde clôtureront ces journées.

Les inscriptions pour ce colloque, accompagnées du règlement (500 F pour les membres d'une association organisatrice, 650 F pour les non membres, 1 000 F pour les personnes morales) sont à adresser à : AFEF – Secrétariat — 14, rue Girardet — F-54042 NANCY CEDEX.

### ► Exposition "La forêt du Grand Nord" à la Cité des Sciences et de l'Industrie

La Cité des Sciences et de l'Industrie présente une exposition "La forêt du Grand Nord" du 26 septembre 2000 au 18 mars 2001.

Cette exposition de 700 m<sup>2</sup> a été réalisée par le Centre scientifique finlandais Heureka. Elle est articulée autour des thèmes suivants : faune et flore, contes et légendes de la forêt du Grand Nord, écologie et gestion de la forêt, l'exploitation de la forêt, toucher du bois, l'industrie du bois.

L'exposition est ouverte tous les jours sauf le lundi de 10 à 18 heures (prix : 50 F et tarif réduit : 35 F). Cité des Sciences et de l'Industrie — 30, avenue Corentin-Cariou — F-75930 PARIS CEDEX 19.

Pour toute information supplémentaire, téléphoner au 01.40.05.80.00 ou consulter [www.cite-sciences.fr](http://www.cite-sciences.fr)

### ► Le plan stratégique forestier de la FAO

La foresterie fait partie intégrante du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), et cela depuis sa création en 1945. L'Organisation contribue du reste de manière importante à l'accomplissement de ses buts (aider à instaurer la sécurité alimentaire dans le monde ; aider les États-membres à lutter contre cette insécurité alimentaire et la pauvreté rurale ; enrichir les connaissances en matière d'alimentation, d'agriculture, de pêches et de forêts).

## En bref

C'est dans cette optique qu'a été élaboré et rédigé un "Plan forestier stratégique de la FAO", fruit d'un processus de consultations avec les pays-membres, les institutions et les particuliers, qui avait démarré en février 1996.

Ce plan a été approuvé par le "Comité des forêts" en mars 1999.

Il doit orienter les programmes de la FAO dans le secteur forestier, et les secteurs connexes, dans une perspective à long terme (15 ans) et à moyen terme (6 ans).

Ce document de 12 pages est disponible dans les cinq langues de travail de l'Organisation (arabe, chinois, français, anglais, espagnol). Il définit notamment les objectifs et programmes à moyen terme :

- renforcement des informations et des bases de données sur les forêts et les arbres,
- renforcement des politiques forestières nationales,
- renforcement des bases techniques pour une bonne gestion et valorisation forestières,
- amélioration ou maintien de l'état de santé des forêts,
- renforcement des cadres institutionnel, juridique et financier des pays dans le secteur forestier, amélioration de la collaboration et des débats tant régionaux qu'internationaux en matière de politiques forestières et aspects techniques,
- renforcement des partenariats avec d'autres groupes œuvrant dans le secteur forestier (tels que les organismes de recherche forestière),
- appui à la foresterie participative et la gestion durable des forêts et des arbres dans les zones marginales.

Ce plan stratégique n'est pas un document statique : il sera constamment remanié, et adapté à l'évolution des circonstances ; dans cette optique, les observations et suggestions seront les bienvenues.

Pour commander cette publication, s'adresser à : Coordonnateur des Publications et des Informations — Département des Forêts — FAO — Viale delle Terme di Caracalla — F-00100 ROME (Italie). Tél. 39.06.570.54778. Télécopie 39.06.570.52151. Mél. : [forestry-information@fao.org](mailto:forestry-information@fao.org)  
Internet : <http://www.fao.org/forestry>

### ► Après les tempêtes... création d'un fonds pour la forêt

Afin d'aider principalement à la reconstitution du patrimoine boisé de la France, de manière naturelle ou artificielle, un "Fonds pour la Forêt" a été créé sous l'égide de la Fondation de France qui est en charge de sa gestion financière et comptable et à l'initiative de l'Office national des Forêts qui en assure le secrétariat, de la Fédération nationale des Syndicats de Propriétaires forestiers sylviculteurs, de la Fédération nationale des Communes forestières et de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il s'agit en outre de soutenir des projets forestiers touchant l'environnement (paysage, ressources en eau, biodiversité), l'accueil du public, le développement local (emploi, tourisme, bois-énergie).

Les projets soutenus par ce Fonds seront concrets, à caractère exemplaire ou expérimental, et répondront aux principes du développement durable. Ils seront rigoureusement sélectionnés par un Comité exécutif réunissant non seulement les membres fondateurs mais aussi des experts et des représentants des donateurs. L'activité de ce fonds fera l'objet d'une publication annuelle et d'une évaluation.

Les dons sont ouverts aux associations, collectivités, entreprises, particuliers,... Ils donnent droit à réduction d'impôts.

Pour toute information : Fonds pour la Forêt — 2, avenue de Saint-Mandé — F-75012 PARIS.  
Internet : [www.fdf.org](http://www.fdf.org)

► **À propos des tempêtes**

Nous vous signalons que le Département Santé des Forêts du ministère de l'Agriculture et de la Pêche a rédigé deux notes techniques, l'une sur les traitements insecticides des grumes (note technique n° 1 du 17 mars 2000), l'autre sur les insectes xylophages (note technique n° 2 du 25 mai 2000).

Ces deux notes peuvent être consultées sur le serveur Internet du ministère de l'Agriculture et de la Pêche ([www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)). Possibilité également de les demander gratuitement auprès du Département de la Santé des Forêts – Direction de l'Espace rural et de la Forêt — 19, avenue du Maine — F-75732 PARIS CEDEX 15, ou auprès de l'un des échelons techniques interrégionaux de ce Département.

► **Un Compendium forestier international sur CD-Rom**

Un Compendium forestier vient d'être édité sur CD-Rom (ISBN 0 85199 483 0) par CAB International, une association anglo-saxonne à but non lucratif qui se consacre à la diffusion de l'information scientifique susceptible de contribuer au développement durable de la planète.

Bien plus que l'abrégé de foresterie que désigne sa dénomination, il constitue en réalité une encyclopédie spécialisée sur les arbres et la forêt. Il présente en particulier des fiches détaillées sur 1 200 espèces d'arbres dont il donne la taxonomie, la distribution mondiale, les exigences écologiques, les orientations sylvicoles, les ennemis, les utilisations et inconvénients éventuels, sous forme de textes, tableaux, cartes et illustrations. Il fournit au surplus des informations plus limitées sur 20 000 espèces forestières. Il est possible d'obtenir une sélection d'espèces adaptées à une station donnée.

Un glossaire multilingue en anglais, français, espagnol, allemand et portugais y est intégré et comprend environ 10 000 entrées.

Une base bibliographique donne accès à plus de 64 000 références, la plupart avec résumé.

Enfin d'autres informations permettent d'entrer en contact avec les producteurs de graines forestières, de consulter des statistiques forestières internationales,...

Le prix public de ce CD-Rom s'élève à 600 US \$ mais ne dépasse pas 100 US \$ pour les pays en développement ou ayant récemment accédé au statut de pays développé.

Pour toute information sur ce CD-Rom, il suffit de contacter : CAB International — Wallingford — OXON OX10 8DE, UK. Tél. 00 44(0)1491 832111. Télécopie 00 44(0)1491 829292.

Mél. : [publishing@cabi.org](mailto:publishing@cabi.org) Internet : <http://www.cabi.org>

► **Mémento AFOCEL 2000**

Ce fascicule donne de précieuses informations sur la forêt française et la filière-bois, ainsi que toutes les adresses utiles du secteur.

Pour se le procurer, s'adresser à : Service des Publications de l'AFOCEL — Domaine de l'Étançon — F-77370 NANGIS — Tél. 01.60.67.00.38. Télécopie 01.60.67.00.40. Mél. : [publi@afocel.fr](mailto:publi@afocel.fr)

► **Annuaire du réseau des cadres de la filière-bois**

L'édition 2000 de l'Annuaire commun de l'Association des Ingénieurs de l'École supérieure du Bois (ESB) et de l'Amicale des Anciens Élèves de l'École technique du Bois (ETB) est parue.

## En bref

Cet annuaire (496 pages) recense les coordonnées personnelles et professionnelles des ingénieurs et techniciens. La recherche peut s'effectuer par formation, par promotion, par secteur détaillé d'activité, par raison sociale et par zone géographique.

Pour tout renseignement, Association des Ingénieurs de l'École supérieure du Bois — 6, avenue de Saint-Mandé — F-75012 PARIS. Tél. 01.46.28.03.08. Télécopie 01.44.87.05.53.

Mél. : aiesb@wanadoo.fr

### ► **Timberweb.com : marché électronique mondial dédié aux bois et produits forestiers**

Timberweb.com est un service informatique spécialisé dans le commerce électronique, qui met en relation des acheteurs et vendeurs de produits en bois du monde entier. Son siège social est au Royaume-Uni et il vient de se voir décerner, dans ce pays, le premier prix d'un concours national de la meilleure réalisation du commerce électronique.

À consulter sur [www.timberweb.com](http://www.timberweb.com)

### ► **Création à Bordeaux d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en environnement et développement sylvicoles : gestion de la forêt cultivée**

Un DESS de gestion de la forêt cultivée est créé à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV et placé sous la responsabilité du Professeur Jean-Louis Martres. Il s'adresse à des juristes, économistes ou ingénieurs possédant une formation soit en sciences forestières, soit en sciences humaines et sociales, ayant en outre un niveau de 4 années d'études après le baccalauréat ou une expérience professionnelle. Il a pour but de former des cadres de la gestion forestière, publique et privée, du Sud de l'Europe, notamment sur les thèmes de la gestion durable des forêts, la biodiversité, la protection de l'environnement, l'harmonisation juridique et fiscale, le choix d'itinéraires sylvicoles, les projets de développement et d'équipements paraforestiers,...

La formation se déroulera en 12 à 15 mois et comprendra 200 heures d'enseignement, des séminaires interdisciplinaires et un stage d'au moins 4 semaines réalisé entre juin et septembre. Elle se terminera par des examens en septembre-octobre et, le cas échéant, en novembre-décembre (session de rattrapage).

Renseignements : Centre d'Analyse politique comparée. Tél. 05.56.84.86.32. Télécopie 05.56.84.29.36. Mél. : [capc@montesquieu.u-bordeaux.fr](mailto:capc@montesquieu.u-bordeaux.fr)

Retraits des dossiers : Service de la scolarité du 3<sup>e</sup> cycle — Université Montesquieu-Bordeaux IV — Avenue Léon-Duguit — F-33608 PESSAC CEDEX. Tél. 05.56.84.86.43.

Cette formation vient ainsi s'ajouter à celles qui, débouchant cinq années après le baccalauréat ou plus, sont dispensées par l'ENGREF, École nationale du Génie rural, des Eaux et des Forêts (formation des Ingénieurs du Génie rural, des Eaux et des Forêts, Formation des Ingénieurs forestiers, Mastère spécialisé en Sciences forestières, Mastère spécialisé en Sciences forestières – option foresterie rurale), par l'ENGREF en association avec les Universités et autres centres de formation (Diplômes d'études approfondies : DEA Biologie forestière ; DEA Sciences du Bois), et par l'ENITA de Bordeaux, École nationale des Ingénieurs des Techniques agricoles (option Agronomie – Forêt – Environnement).

Pour les formations de l'ENGREF, il est rappelé que l'on peut utilement consulter le site Internet : [www.engref.fr](http://www.engref.fr) ou se renseigner auprès du Service Gestion des Étudiants — Mme Ludwig — ENGREF — 14, rue Girardet — CS 4216 — F-54042 NANCY CEDEX. Tél. 03.83.39.68.00. Mél. [ludwig@engref.fr](mailto:ludwig@engref.fr)

## LE PARC NATIONAL DU MERCANTOUR A 20 ANS

Le numéro spécial de la *Revue forestière française* de 1971, consacré aux parcs nationaux français, se bornait, en quelques pages chaleureuses, à présenter "le projet du parc national du Mercantour".

L'auteur de l'article était L. Bergogne, ingénieur général du GREF, "chargé de mission pour la création du parc national du Mercantour" :

*« Le Mercantour, écrivait-il, est une puissante chaîne de montagnes, qui s'étend sur une soixantaine de kilomètres de part et d'autre de la frontière franco-italienne, du col de Larche au col de Tende. Constitué principalement de gneiss, avec un noyau central de granite, il représente une résurgence de l'ossature cristalline des Alpes occidentales »*,

et argumentant bien sûr pour la création du parc, il ajoutait :

*« Le Mercantour apparaît ainsi comme la région de France la plus favorisée sous le rapport de la beauté des sites, de la richesse et de l'originalité de la flore et de la faune, de la valeur enfin des vestiges archéologiques »*.

Le parc national du Mercantour fut créé par arrêté du 18 août 1979, et son directeur actuel, Louis Olivier, nous a envoyé le numéro 9 (septembre 1999) du journal du Parc, intitulé "*Monts et Merveilles*", numéro de haute qualité et parfaitement informatif, consacré, est-il précisé en sous-titre : "*aux 20 ans du Mercantour : les défis d'un anniversaire charnière*".

En voici quelques extraits et commentaires.

\*  
\*\*

Le Parc national du Mercantour est adossé à la frontière franco-italienne, des alentours de Barcelonnette à ceux de Sospel et Breil-sur-Roya, au nord-est de Nice.

Il jouxte ainsi longuement, sur cette frontière, le "Parco naturale Alpi Maritime", avec qui il a bien des affinités, et des modes de fonctionnement comparables.

Comme tout parc national français, il est doté d'une zone centrale et, la bordant largement, d'une zone périphérique (voir carte, p. 379).

Les surfaces sont les suivantes :

Zone centrale : 68 495 ha (non habitée)

Zone périphérique : 146 270 ha (17 385 habitants)

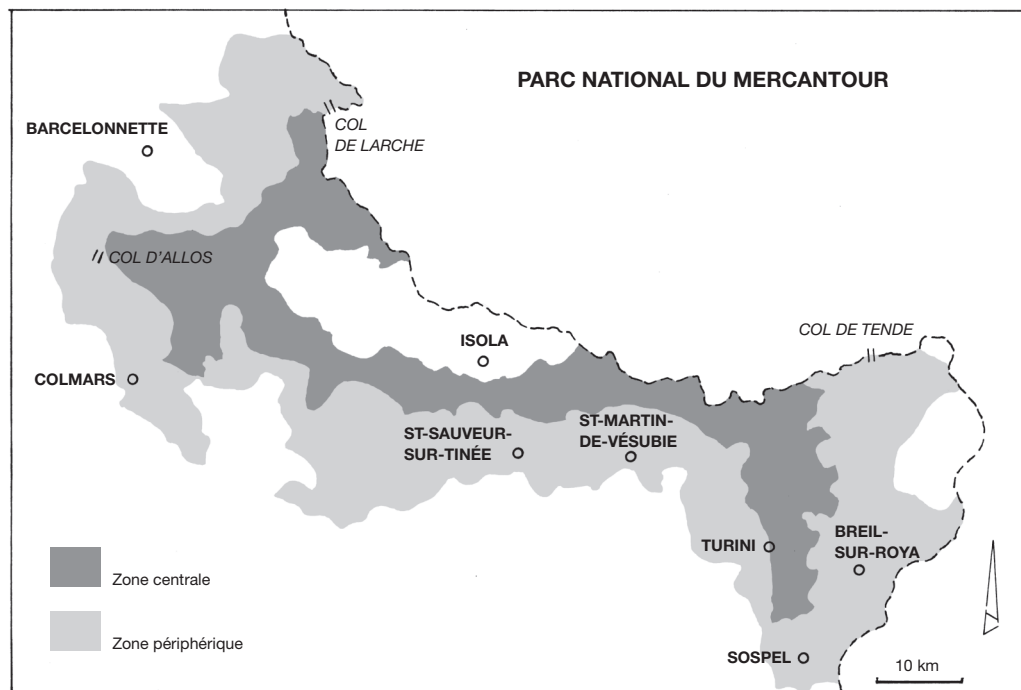
Total : 214 765 ha

Altitude minimale : 490 m en zone centrale

Altitude maximale : 3 143 m en zone centrale

Le taux de boisement, deux zones comprises, est de 29,7 % dont 23,5 de conifères.

Le Parc est subdivisé en sept secteurs : Haute-Ubaye, Haut-Verdon, Haut-Var, Moyenne-Tinée, Haute-Tinée, Haute-Vésubie, Roya-Bévéra.



Le siège du parc est à Nice (23, rue d'Italie — BP 1316 — F-06006 NICE CEDEX 1. Tél. 04.93.16.78.88) mais il a aussi un bureau dans chaque secteur et plusieurs refuges de service. Il est doté de 56 agents permanents, dont 7 cadres A et, bien entendu aussi, de ressources financières.

Ses moyens permettent actuellement, outre les activités courantes, les aménagements du col de la Cayolle et de ses abords, et de la fameuse vallée des Merveilles.

Ils aideront aussi au développement de la zone périphérique, qui constitue, selon le directeur du Parc, « *le grand chantier des prochaines années* ».

\*  
\*\*

Le numéro-anniversaire de "*Monts et Merveilles*" donne aussi d'intéressantes informations sur la protection — et le développement depuis vingt ans — de la faune et de la flore du Parc.

Le constat est spécialement probant pour le Chamois : ses effectifs sont passés de 1 870 animaux en 1981 à 8 060 en 1998. De même, les 82 bouquetins de 1981 (qui n'étaient que des estivants) sont maintenant 869, installés à demeure.

Le Mouflon par contre, introduit après guerre seulement, et mal adapté à la haute montagne, chute de 1 050 en 1989 à 753 en 1998. Le Loup — inconnu au départ — pose problème : il y a eu, depuis 1992, 20 retours naturels, de provenance italienne ; les troupeaux ovins en souffrent parfois, et les bergers acceptent mal.

Du côté des oiseaux, le Tétraz-lyre est en diminution, du fait, notamment, des dérangements excessifs par les randonneurs et skieurs.

Les rapaces sont, par contre, en vigoureuse progression : les 24 couples d'Aigles royaux de 1986 sont 40 aujourd'hui, les Faucons pèlerins sont passés de 2 couples à 10.

### En bref

Enfin, le retour définitif, après récentes réintroductions du Gypaète barbu dans les Alpes depuis 1986 (80 oiseaux), est en bonne voie : 8 à 9 individus fréquentent maintenant la zone frontalière du parc, et semblent devoir s'installer à demeure en phase nuptiale.

Un effort nouveau concerne depuis quelques années la flore et sa diversité ; cet effort va s'intensifier.

Le Chardon bleu du Lautaret fait l'objet d'une gestion concertée avec les agriculteurs (retard dans la fauche, et le passage des troupeaux). Et l'on s'attache à protéger les 63 espèces d'orchidées (dont le Sabot de Vénus) recensées dans le Mercantour.

Il en existe maintenant un excellent guide, illustré de bonnes photographies couleurs, indiquant, milieu par milieu, les localisations... à quelques exceptions volontaires près.

Un véritable projet frontalier d'union avec le parc italien contigu prend peu à peu forme et consistance. Un bureau d'étude franco-italien a terminé (octobre 1999) une comparaison minutieuse des deux institutions. Cette étude doit définir ce que devrait être le statut d'un organisme fédérateur, qui coifferait les deux parcs.

De toute façon, ils ont signé entre eux, en juin 1998, une charte de jumelage qui rapproche déjà significativement deux espaces, tous deux déjà déclarés patrimoine mondial de l'UNESCO et réserve de biosphère.

Enfin, le Parc du Mercantour, qui a d'abord prouvé son efficacité dans la conservation de la faune et de la flore, a su ensuite « *s'imposer comme un acteur incontournable du développement touristique des collectivités locales* ».

Sa réussite est acquise et devrait s'amplifier.

J. PARDÉ